

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 29 mars 2011

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (13) M. BARRON, Mme BERNARD, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, M. EL HASSOUNI, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme METGE, Mme TENENBAUM, Mme TOLLOT.

Membres excusés représentés : (1) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme REVEL (représentée par Mme BERNARD).

Membre absent (1) : Mme LECOMTE LE GRAND

Date de convocation : 22 mars 2011

Délibération n° : 15-2011

**Objet : Maison de la Solidarité Fontaine d'Ouche – mise à disposition de locaux
Convention multipartenariale**

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon a créé le 1^{er} mars 2004 une Maison de la Solidarité au sein du quartier Fontaine d'Ouche.

Cette structure de proximité constitue un lieu d'accueil, d'écoute, d'information sociale et de suivi personnalisé mais aussi un réseau de partenaires en vue de l'amélioration des services au public.

Lors de sa création, une convention partenariale a été élaborée ainsi qu'un règlement intérieur.

Aujourd'hui, il est proposé de réactualiser cette convention en instaurant une convention multipartite, avec les partenaires intervenant sous la forme de permanences au sein de la Maison de la Solidarité.

L'activité principale est représentée par l'ensemble des permanences, soit 20 demi-journées d'intervention à la semaine pour 9 structures, associations ou organismes, et 3 permanences de services relevant du CCAS (services sociaux et Centre social de Fontaine d'Ouche).

Les 9 structures sont : Assurance Maladie de Côte d'Or, Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or, CIDFF (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles), Centre de Soins Infirmiers, Crésus Bourgogne, Solidarité Femmes, Secours Catholique, ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique), Alzheimer Côte d'Or.

Les 3 services du CCAS sont : Service social gérontologique, Service social général et Centre social de Fontaine d'Ouche.

Les 4 axes représentés lors de ces permanences sont :

- l'accès aux droits et l'aide juridique,
- l'action sociale – santé,
- l'accompagnement, soutien individuel, collectif ou familial.

Par ailleurs, il est proposé de modifier le règlement intérieur qui précise les conditions d'utilisation des locaux mis gracieusement à disposition.

Aussi, les membres du Conseil d'Administration :

- approuvent le règlement intérieur de la Maison de la Solidarité Fontaine d'Ouche,
- approuvent le projet de convention multipartenariale entre le CCAS et les partenaires bénéficiant de la mise à disposition de locaux au sein de la Maison de la Solidarité Fontaine d'Ouche, présenté en séance,
- autorisent le Président ou son représentant légal à apporter à ce projet des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer la convention définitive et tous les actes à intervenir pour son exécution.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DISH : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 7 AVR. 2011



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général,

Francis OUDOT

PUBLIÉ LE 30 MARS 2011